

DOSSIER

Vie citoyenne et handicap, une équation difficile

SELON L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, 1,2 MILLION DE PERSONNES VIVENT EN SUISSE AVEC UN HANDICAP SOIT ENVIRON 15 % DE LA POPULATION RÉSIDENTE.

AFIN DE REPRÉSENTER CETTE RÉALITÉ AUX CHAMBRES, L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DEVRAIT ACCUEILLIR 37 PERSONNES HANDICAPÉES.

CEPENDANT SEULS DEUX DÉPUTÉS AFFICHENT UN HANDICAP VISIBLE. ET LE SIMPLE FAIT DE VOTER REPRÉSENTE PARFOIS UNE VÉRITABLE SINÉCURE.

« De nombreux lieux de la vie politique restent encore difficiles d'accès, voire inaccessibles pour les personnes handicapées », constate Emilie Rosenstein, sociologue à l'Université de Genève et membre du Pôle de recherche national LIVES, spécialisée dans les politiques d'insertion et l'invalidité.

En revanche, le Palais fédéral a aménagé le bâtiment afin de le rendre accessible. « Aux chambres, les députés peuvent disposer de boucles magnétiques individuelles, confirme Marie-José Portmann, porte-parole au Parlement. De même, le Palais fédéral est équipé d'autres aménagements. Par exemple, on peut actionner les ascenseurs depuis la chaise roulante et bénéficier d'une signalétique en braille. »

Le simple fait de voter peut s'avérer difficile

Cependant, selon le manifeste de Procap et Agile (voir encadré), de nombreux obstacles entravent l'entrée en politique des personnes handicapées, tout comme le simple fait de voter. « Voyez l'exemple de Genève : la nouvelle constitution cantonale, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013, garantit l'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Pourtant sa mise en application prend du retard, relève Emilie Rosenstein. De manière générale, la question des fonds nécessaires pour garantir la rénovation et l'accessibilité aux lieux publics ou aux transports place souvent la politique face à une impasse. »

Pourtant l'article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées – ratifiée par la Suisse en 2014 – requiert la pleine participation des personnes avec handicap à la vie politique et à la vie publique.

« De manière générale, on constate que les aménagements les plus onéreux sont liés à l'élimination des obstacles physiques dans des bâtiments moins récents (construction d'ascenseurs, de rampes, etc.), souligne Andreas Rieder, Responsable du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées. Les mesures architecturales visant à améliorer l'accès pour les utilisateurs malvoyants ou malentendants s'avèrent quant à elles moins coûteuses. En vertu de la Loi sur l'Égalité pour les Handicapés, toute construction ou rénovation soumise à autorisation de bâtiments publics – y compris ceux qui abritent la vie politique – doit obligatoirement veiller à garantir leur accessibilité. Seul le principe de proportionnalité peut restreindre cette disposition. Si l'investissement est trop important par rapport à l'avantage qui résulterait de l'aménagement, il est possible de renoncer à éliminer l'obstacle en question. »

Les élus ne sont pas tenus d'annoncer s'ils sont porteurs de l'un ou l'autre handicap non visible. « C'est la raison pour laquelle nous ne disposons pas de chiffres au sujet du nombre de députés avec handicap », explique Mme Portmann. Stéphane Ros-



Stéphane Rossini

photo: © Parlement suisse

sini, Président sortant du Conseil national confirme: « Certains députés parlent de leur handicap, lorsque cela peut servir une cause dans un débat (maladie psychique, victime de l'amiante, handicap physique, par exemple). Mais, très souvent, c'est la retenue et l'humilité qui prédominent. » Quant à Monique Richoz, Directrice cantonale de Pro Infirmis, elle reconnaît que « seules 35 % des personnes handicapées se reconnaissent avec handicap ».

Dépasser la stigmatisation du handicap

« Un obstacle majeur réside dans la discrimination ordinaire, voire la stigmatisation du handicap qui explique la faible participation des personnes handicapées dans la vie politique suisse, poursuit Emilie Rosenstein. La majorité de la population ignore les possibilités et les limitations réelles propres à chaque type de handicap. Il en résulte bon nombre de préjugés ».



photo: © Perlement suisse

à leur égard, qui se traduisent généralement par une réticence de la population à se confronter au handicap et qui plus est, à envisager qu'une personne en situation de handicap puisse les représenter politiquement. On peut ainsi facilement imaginer la difficulté à convaincre un parti politique de mettre en tête de liste une personne handicapée ».

Et si le problème se pose au niveau parlementaire, il est encore plus important au niveau de l'exécutif, où les personnes en situation de handicap sont encore plus rares. « La discrimination sociale induit une barrière supplémentaire et sans doute encore plus difficile à corriger; à savoir un phénomène d'auto-discrimination ou de découragement, qui conduit les personnes handicapées à s'exclure elles-mêmes de la sphère

DES COURS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS

En juin 2015, Agile a organisé une session de formation afin de permettre aux personnes handicapées de mieux défendre leurs intérêts de citoyens. « Nous avons expliqué aux participants comment délivrer un message pour être entendu, c'est à dire qui contacter et comment, explique Magali Corpataux, secrétaire romande et porte-parole d'Agile. Nous leur avons donné des pistes afin de mieux formuler leurs requêtes. Les participants, tous handicaps confondus, ont planché sur des projets de défense d'intérêts liés à l'accessibilité, aux assurances sociales ou encore à la sensibilisation de l'opinion sur le handicap psychique ». La session de formation a fait salle comble, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Forté de ce succès, Agile a prévu de réitérer cette action en 2016.

UN MANIFESTE POUR RENFORCER LA CITOYENNETÉ

Le 8 septembre dernier, Procap Suisse et Agile ont organisé une action symbolique, à Berne. Les quelques cinquante personnes rassemblées devant le Palais fédéral ont demandé une participation politique pleine et entière des personnes en situation de handicap. Le Président sortant du Conseil national, Stéphane Rossini, à l'origine de cet événement, et l'actuel Président du Conseil des Etats, Claude Hêche, se sont vu remettre un manifeste de la part des personnes avec handicap. Par cet acte, les deux plus grandes organisations d'entraide de Suisse ont voulu attirer l'attention sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées qui veulent participer à la vie politique.

« Ce n'est pas seulement au niveau de la représentation politique que la situation doit évoluer », souligne Marie-Christine Pasche, responsable communication et marketing Suisse romande chez Procap. En effet, l'exercice du droit de vote reste lui aussi entravé par de nombreux obstacles d'ordre matériel, technique ou linguistique dont voici quelques exemples :

- La boîte aux lettres de l'administration communale est trop haute pour y déposer l'enveloppe de vote.
- La salle de réunion du Conseil communal n'est pas accessible en chaise roulante.
- Il n'y a pas de toilettes pour personnes handicapées dans le bâtiment où une commission se réunit.
- La salle du Grand Conseil ne dispose pas de boucle magnétique pour les personnes sourdes ou malentendantes.
- Un discours politique n'est pas interprété en langue des signes.
- Le procès-verbal de la réunion de la commission n'est pas lisible pour les personnes présentant un handicap visuel.

« Procap va continuer son travail de sensibilisation auprès des parlementaires, au niveau fédéral comme cantonal, assure Marie-Christine Pasche. Par exemple, en ce début de législature, nous allons écrire à tous les membres du Conseil national et du Conseil des Etats pour présenter notre association, et leur rappeler notamment nos exigences en matière d'accès à la vie politique et citoyenne pour les personnes avec handicap. Ils recevront les documents remis le 8 septembre aux Présidents des deux chambres fédérales et le magazine que Procap a consacré en début d'année à cette question. »



DFPC - © Procap Suisse

politique, souligne la sociologue. Une étude suisse publiée en 2004* a montré que les handicaps invisibles sont paradoxalement vécus de manière plus stigmatisante que les handicaps visibles. »

La malentendance, une infirmité particulière

La malentendance fait partie des handicaps invisibles et implique un facteur de fatigabilité pour les personnes qui en souffrent. « La participation politique des personnes malentendantes est marquée par une difficulté encore accrue, estime Emilie Rosenstein. Bien souvent, même l'entourage direct de la personne malentendante n'est pas suffisamment averti de ses besoins. Les difficultés qui en découlent en termes de communication et de gestion de l'information à propos de ce handicap sont un vrai défi. Or, il importe de répondre à cette problématique si l'on souhaite favoriser la participation des personnes malentendantes et réduire le risque d'isolement auxquelles elles sont particulièrement exposées. »

Quels sont les moyens d'augmenter la représentativité des personnes handicapées en politique, tous handicaps confondus ? Selon Stéphane Rossini : « Par le dialogue, l'échange et la démonstration qu'il vaut la peine de s'engager, surtout dans une démocratie si large que celle de notre pays. Il y a de la place pour toute personne qui souhaite s'intéresser au Vivre ensemble, défendre des intérêts particuliers ou, mieux, des nobles causes. Je suis convaincu qu'ensuite il sera possible de supprimer ou réduire les obstacles concrets qui pourraient rendre difficile l'engagement politique. La politique est un espace de rapports de force et de pouvoir. Il faut en avoir conscience. C'est parfois rude, mais cela en vaut toujours la peine. »

Le Président sortant du Conseil national développe : « A mon sens, il ne faut pas viser d'emblée le niveau gouvernemental pour agir. Il faut participer à la vie d'un parti, y faire son apprentissage, puis se porter candidat. » A Berne, Andreas Rieder annonce quant à lui le lancement d'un projet novateur : « Le Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées lancera dans l'année à venir un programme prioritaire sur la participation politique des personnes handicapées, lequel se basera sur les résultats du thème prioritaire actuel, consacré à la participation au sens large. »

Dossier réalisé par
Marie-France Martinez

* « Discrimination et stigmatisation des handicapés en Suisse : leur impact sur les différentes sphères de la vie. Étude comparative de six groupes ». Étude réalisée par Eric Zbinden, Danielle Goerg, Carine Bétrisey et Claire Garin (Hôpitaux universitaires de Genève) dans le cadre du Pnr4S, 2001-2004, Genève.

INTERVIEW

Christian Lohr : « Les choses changent »



photo : © Parlement suisse

Le Conseiller national Christian Lohr (PDC), réélu en octobre 2015, est le deuxième député de l'histoire du Parlement fédéral suisse en chaise roulante. Pour voter, il utilise son pied droit. Comme son fauteuil est trop grand pour accéder à la tribune du National, Christian Lohr parle face à l'hémicycle lorsqu'il intervient dans les débats du plénum. Il témoigne de son vécu d'homme politique handicapé.

Que signifie être handicapé et député ?

En tant que politicien, on n'est pas seulement né humain. Cette fonction implique la volonté de s'occuper de problématiques de base, savoir prendre des décisions et avoir l'ambition de participer activement à la vie du pays. En outre, il faut aussi avoir de la chance, afin d'être au bon moment au bon endroit.

A-t-on tenu compte de votre handicap au Palais fédéral ?

Il faudrait poser cette question à mes collègues au Parlement. Personnellement, je pense qu'on tient compte de mon handicap au Palais. Les choses changent. Bien entendu, mon handicap est visible, je suis donc un cas particulier. Il conviendrait de se questionner de manière plus générale, sans se cacher derrière des chiffres, ni des propos accusateurs.